

Signature du
**Document Général
d'O**rientation
pour la Sécurité routière





SOMMAIRE

- ◆ Sécurité routière : état des lieux dans le Finistère (2017-2021)..... **1**
- ◆ Document général d'orientation : méthodologie, objectifs et acteurs..... **3**
- ◆ Enjeux actuels et programme d'actions **4**



« L'insécurité routière frappe toujours trop durement le Finistère.

Les chiffres de 2022 n'échappent pas à ce constat. L'année passée a été marquée par une mortalité identique à celle de 2021, première nouvelle année de hausse après 2019.

Les efforts entrepris pour réduire ce bilan dramatique se heurtent, année après année, à la consommation d'alcool et de stupéfiants au volant, qui constituent la première cause d'accidents mortels dans le département des 5 dernières années (42 % des tués). S'il existe d'autres facteurs accidentogènes (comme la vitesse excessive, le refus de priorité et l'utilisation de distracteurs), le comportement des usagers de la route vis-à-vis de l'alcool constitue un problème particulièrement ancré dans le Finistère, sur lequel il est impératif que nous progressions ensemble.

La gravité de la situation justifie une réponse ferme de l'État par des actions de répression toujours plus renforcées. Mais cette dimension ne doit pas constituer la seule dimension de notre action : la prévention et l'éducation ont aussi un rôle essentiel à jouer. Il importe ainsi de sensibiliser le public, et notamment les plus jeunes, à la question de l'alcool, des conduites addictives et de la vitesse.

Il convient également que les tous usagers de la route, automobilistes, cyclistes, piétons et motards, jeunes et moins jeunes, prennent pleinement conscience de l'importance de partager la route avec intelligence et respect pour réussir à enrayer cette spirale de l'accident, qui pouvait être évité par l'adoption d'un comportement responsable.

Malgré les chiffres, je tiens à remercier vivement l'ensemble des acteurs publics et privés qui luttent quotidiennement pour faire reculer la mortalité routière.

Dans ce contexte, ce nouveau document général d'orientations (DGO) pour les années 2023-2027 constitue l'opportunité de nous fixer un cadre commun, sur une période suffisamment longue pour entreprendre des actions de fond.

Ce document stratégique sera notre feuille de route pour les cinq années à venir pour lutter contre l'insécurité routière dans notre département. Il est le fruit d'un travail mené par l'ensemble des acteurs locaux de la sécurité routière, services de l'État, collectivités, SDIS et associations, réunis en groupes de travail pour dresser un état des lieux et imaginer de nouvelles orientations, adaptées aux spécificités du Finistère.

Le DGO fixe ainsi les axes prioritaires de la politique préventive à mettre en œuvre pour faire reculer l'insécurité routière. Sa traduction opérationnelle sera réalisée par la programmation annuelle du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) qui a pour vocation d'organiser, de subventionner et d'évaluer les actions en lien avec les orientations définies par le DGO.

Une forte dynamique est engagée dans le Finistère depuis plusieurs années, elle doit se poursuivre et s'amplifier : au-delà des statistiques, chaque vie sauvée, chaque accident grave évité, sont une victoire pour éviter des familles endeuillées, intimement meurtries. »

Philippe Mahé,
préfet du Finistère

ACCIDENTALITÉ GÉNÉRALE 2017-2021

| ANNÉE | NOMBRE D'ACCIDENTS | NOMBRE D'ACCIDENTS MORTELS | NOMBRE DE VICTIMES | | |
|-------|--------------------|----------------------------|--------------------|---------|---------------------------|
| | | | TUÉS | BLESSÉS | DONT BLESSÉS HOSPITALISÉS |
| 2017 | 800 | 42 | 48 | 1 050 | 396 |
| 2018 | 730 | 43 | 49 | 944 | 329 |
| 2019 | 696 | 35 | 38 | 892 | 263 |
| 2020 | 634 | 31 | 35 | 794 | 250 |
| 2021 | 741 | 40 | 43 | 927 | 269 |
| Total | 3 601 | 191 | 213 | 4 607 | 1 507 |

On observe une baisse du nombre d'accidents et de blessés en 2019 et 2020. Cela est lié aux restrictions de déplacement durant la pandémie de la Covid-19. **En 2021, 741 accidents sont à déplorer** : un nombre élevé et comparable à l'année 2018.

Cependant malgré ce résultat, **le nombre de blessés hospitalisés et de morts reste moins élevé qu'en 2018** (40 morts contre 49 morts en 2018, 269 blessés hospitalisés contre 329 en 2018).

Même si ces chiffres restent encore trop élevés, **on observe les résultats de la politique de sécurité routière avec une baisse de la mortalité et de la gravité des blessures dans les accidents sur les routes du Finistère en 2022.**

NOMBRE DE VICTIMES PAR CLASSES D'ÂGES (2017-2021)

| AGE | NOMBRE DE VICTIMES | | |
|-------------|--------------------|---------|---------------------------|
| | TUÉS | BLESSÉS | DONT BLESSÉS HOSPITALISÉS |
| 0 - 14 ans | 9 | 309 | 84 |
| 15 - 17 ans | 6 | 376 | 126 |
| 18 - 24 ans | 41 | 1 018 | 309 |
| 25 - 29 ans | 17 | 436 | 129 |
| 30 - 34 ans | 13 | 322 | 99 |
| 35 - 44 ans | 30 | 571 | 158 |
| 45 - 54 ans | 26 | 571 | 182 |
| 55 - 64 ans | 18 | 418 | 150 |
| 65 - 74 ans | 15 | 291 | 137 |
| 75 ans et + | 38 | 295 | 133 |
| Total | 213 | 4 607 | 1 507 |

Les **18-29 ans** représentent **26%** des personnes qui perdent la vie sur les routes du Finistère. Concernant les **plus de 65 ans**, ils représentent **25%** des tués sur les routes. On peut noter que **75%** des tués sont des hommes contre 25 % de femmes.

RÉPARTITION DES TUÉS PAR MODE DE DÉPLACEMENT (2017-2021)

| | 2017-2021 | 2012-2016 |
|-----------------------------|-----------|-----------|
| PIÉTONS | 14% | 14% |
| CYCLISTES | 5% | 4% |
| CYCLOS OU SCOOTERS | 5% | 6% |
| MOTOS | 16% | 17% |
| VT ou VUL | 59% | 56% |
| AUTRES (PL, TRACTEUR, QUAD) | 1% | 3% |

Les **VT (véhicules de transport)** représentent la majorité des tués avec **56%** des victimes (120 décès). Les deux-roues motorisés subissent également un lourd tribu avec 21 % des personnes décédées (46 décès).

- Focus sur l'année 2023 :**

Au **26 mars 2023**, on compte **7 tués** sur les routes du Finistère contre **10 morts** à la même époque en **2022**. Sur ces 7 personnes, 4 étaient en voiture, 1 en moto, 1 en vélo et 1 à pied. Parmi elles, 2 avaient entre 18 et 24 ans et 3 avaient plus de 75 ans.



Le **DGO** est le **document de référence pour la politique locale de sécurité routière**. C'est un outil de programmation établi en cohérence avec les données d'accidentalité du Finistère et les actions de répression mise en œuvre par les forces de l'ordre.

Il définit **les orientations d'actions dans ce domaine pour les 5 années à venir et constitue la feuille de route de l'État** ainsi que de l'ensemble des partenaires et des acteurs impliqués dans la lutte contre l'insécurité routière dans le Finistère.

Le DGO 2023-2027 pour la sécurité routière s'articule autour de 3 objectifs :

- **C'est un cadre stratégique de l'action locale de l'État et de ses partenaires.** Il fixe les axes de prévention, d'information, de sensibilisation et de la lutte contre les risques routiers.
- **C'est un outil de mobilisation des forces vives du département permettant de fédérer l'ensemble des acteurs potentiels.**
- **Il sert de base à l'élaboration annuelle du Plan Départemental d'Actions de sécurité Routière (PDSAR).**

La délégation à la sécurité routière du ministère de l'Intérieur a défini nationalement 4 enjeux afin d'adapter la politique de prévention aux risques nouveaux qui émergent depuis quelques années.

Pour la période 2023-2027, les enjeux nationaux retenus sont les suivants :

- *Le risque routier professionnel ;*
- *Les conduites à risques (alcool, stupéfiants, vitesse, non-respect des priorités et distracteurs) ;*
- *Les nouveaux modes de mobilité dite « douce » : vélos, EDPM et marche ;*
- *Les deux-roues motorisés.*

À ces enjeux nationaux impératifs, il a été décidé d'y ajouter un 5ème enjeu local et complémentaire : *les seniors*.



Le DGO a été élaboré dans une démarche partenariale mobilisant les services de l'État qui œuvrent sur ce thème :

- les forces de l'ordre,
- l'AMF et l'AMRF,
- le conseil départemental,
- les deux agglomérations les plus importantes dans le département (Brest et Quimper),
- des élus référents sécurité routière,
- les partenaires du risques routier,
- des porteurs de projets de sécurité routière,
- des représentants d'associations,
- des intervenants départementaux de sécurité routière,
- des vendeurs et loueurs d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPM).

Le DGO est signé par le préfet du Finistère, le Conseil départemental, le parquet de Quimper, le parquet de Brest, l'AMF et l'AMRF.

Le DGO 2023-2027 arrête 95 actions réparties en 5 enjeux et 4 domaines.

ENJEU RISQUES ROUTIERS PROFESSIONNELS

- L'ACCIDENT SUR LA ROUTE : 1ÈRE CAUSE DE MORTALITÉ AU TRAVAIL
- SUR REPRÉSENTATION DE L'ACCIDENT DOMICILE-TRAVAIL : 24% (881) DES ACCIDENTS ET 8% DES TUÉS (17)

Données 2017-2021

Les données 2017-2021 indique que les risques routiers professionnels sont un enjeu de premier ordre. Ils sont répartis en deux catégories : les déplacements de mission et les trajets « domicile/travail ». Sur la période étudiée, **cet enjeu représente 1 352 accidents pour un bilan de 60 tués (29% des morts)**. On note une diminution de 9% de morts par rapport à la période 2012-2016 (77 décès pour 37% des victimes).

Pour y répondre, le groupe de réflexion dirigé par la préfecture a identifié à 19 actions à mettre en œuvre, notamment :

- **Assurer un suivi annuel avec les membres du groupe de travail du DGO 2023-2027** afin de suivre et adapter les orientations de sensibilisation et d'améliorer la connaissance des risques routiers professionnels.
- **Promouvoir la prévention des risques routiers professionnels** auprès des dirigeants d'entreprise et des employés en mettant en avant les enjeux de responsabilités (pénale, civile et pécuniaire), de maîtrise des coûts, de réputation, en s'appuyant sur les réussites des entreprises « exemplaires ».
- **Favoriser les échanges entre les entreprises et les gestionnaires de réseaux** en cas de problématiques spécifiques (accès aux entreprises, panneaux de direction, réorganisation du marquage au sol pour accéder et sortir de l'entreprise, etc.).
- **Intensifier les contrôles sur les entreprises à risque** (vitesses, alcool et stupéfiants) par secteur d'activité ou par entreprise dès qu'un comportement à risque est connu et communiquer aux autorités et sur des périodes longues, afin de modifier les pratiques et les comportements.



A l'occasion de la **6ème édition des journées de la Sécurité routière au travail**, la Préfecture du Finistère a animé des **ateliers de sensibilisation aux risques routiers pour les salariés du Télégramme dans les locaux du journal**.

Ces actions de prévention se prolongent au sein du **club Sécurité routière en entreprise (SRE 29)** qui rassemble une quarantaine d'entreprises et 40 000 salariés, dont Le Télégramme.

ENJEU CONDUITES À RISQUES

Sur la période 2017-2021, 81 personnes sont décédées dans des accidents mortels causé par l'alcool (38% des victimes), 49 personnes dans des accidents pour excès de vitesse (23% des victimes), 37 décès à cause des stupéfiants (17 %) et 9 personnes pour inattention du conducteur (4%). La lutte contre la consommation d'alcool, de stupéfiants au volant ainsi que les excès de vitesse que l'on qualifie de conduites à risque reste donc une priorité de l'action de la préfecture et de tous les acteurs concernés en matière de sécurité routière.

Pour lutter contre ces phénomènes, le groupe de travail a élaboré un programme de 17 actions qui comprend notamment :

- **Amélioration de la connaissance :**

Assurer le suivi et l'analyse du dispositif de l'éthylotest anti-démarrage (AED) médico-administratif.

- **Information – Communication – Formation – Éducation :**

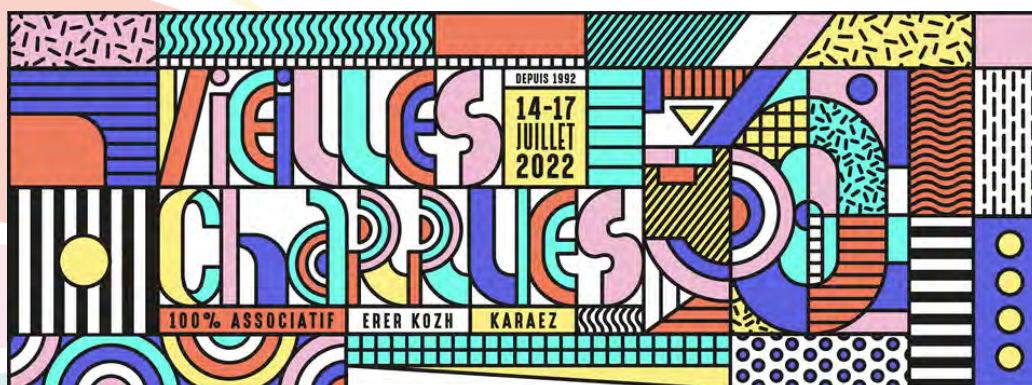
Poursuivre et valoriser le travail de prévention mis en place lors des rassemblements festifs et développer les équipes relais impliquant les structures de jeunes et les organisateurs d'événements festifs.

Sensibiliser les usagers à la dangerosité de l'utilisation du téléphone au volant (même en kit main-libre) par des actions de mise en situation sécurisée afin qu'ils expérimentent la difficulté de maintenir une concentration optimale indispensable à la conduite.

- **Contrôle / Sanction :**

Maintenir des contrôles à la sortie de lieux festifs (festivals, discothèques, etc.) ou les soirs de fête (Saint Sylvestre, etc.).

Gros plan sur le Festival des Vieilles Charrues 2022



Le festival des **Vieilles Charrues**, qui s'est déroulé du 14 au 17 juillet 2022, a fêté ses 30 ans cette année.

Les bénévoles et les services de l'État ont été pleinement mobilisés afin d'assurer le bon déroulement de cet événement et la sécurité des 280 000 festivaliers présents sur les 4 jours.

Comme chaque année, l'unité Sécurité routière de la préfecture du Finistère a tenu son stand : le « **Café de SAM** » qui a encore rencontré un réel succès auprès des festivaliers par son **approche ludique de ses ateliers de prévention** : tapis alcool et lunettes de simulation d'alcoolémie, la valise alcool avec ses équivalences doses bars et doses maison, mais aussi l'écran tactile géant spécial Quiz alcool.

Une déambule de SAM a également parcouru le site pour aller à la rencontre des festivaliers.

ENJEU MODES DE MOBILITÉS DOUCES ET ENGINES DE DÉPLACEMENT PERSONNEL MOTORISÉS

- PIÉTONS : 11% DES ACCIDENTS CORPORELS ET 14% DES TUÉS
- CYCLISTES : 6% DES ACCIDENTS CORPORELS ET 5% DES TUÉS
- EDMMP : 6 ACCIDENTS CORPORELS (1 EN 2020 ET 5 EN 2021) ET ZÉRO TUÉ

Données 2017-2021

Les usagers de cet enjeu sont **les plus vulnérables** et les accidents dans lesquels ils sont impliqués peuvent entraîner **de graves conséquences corporelles**. Ils sont impliqués dans **17% des accidents corporels sur la période 2017-2021 et représentent 19 % des tués** (39 personnes dont 10 cyclistes et 29 piétons). Cet enjeu est d'autant plus important qu'on observe une augmentation des déplacements à vélo en milieu urbain.

Pour répondre à ce défi le groupe de travail sur les mobilités douces a élaboré 25 mesures dont :

- **Accompagner les utilisateurs des nouveaux modes de déplacements** des EDP par la sensibilisation aux risques et aux moyens de protection (obligatoires ou non).
- **Inciter** les vendeurs et loueurs de cycles et d'EDP (M et SM) à fournir lors de la vente du cycle et EDP de **l'information sur les éléments de sécurité des utilisateurs (obligatoires ou non)**.
- **Inciter** au développement et à la continuité d'infrastructures (schéma permis de construire) en **favorisant les déplacements des piétons, des cyclistes et des engins de déplacement motorisés ou non**.
- **Inciter** les gestionnaires de voirie à la **réalisation de marquages au sol à destination de la pratique des modes de déplacements doux**.

FOCUS SUR LE TOUR DE BRETAGNE FÉMININ

Le jeudi 5 mai 2022, la ville de Locronan a accueilli la **troisième étape du Tour de Bretagne féminin**. À cette occasion, Philippe Mahé, préfet du Finistère, a remis à la lauréate le maillot de « **La route se partage** », rappelant ainsi les règles de bonne conduite et les bons comportements à adopter pour un meilleur partage de la route. Le préfet s'est également rendu sur le stand sécurité routière afin de remercier les intervenants départementaux de sécurité routière qui sensibilisent les spectateurs tout au long de cette épreuve dans le cadre du dispositif « **La route se partage** ».



ENJEU DEUX ROUES MOTORISÉES

Les deux-roues motorisés sont divisés en deux catégories : les cyclomoteurs (avec une cylindrée inférieure à 125 cm³) et motocyclettes (avec une cylindrée supérieure à 125 cm³). Ils représentent à eux deux **971 accidents entre 2017 et 2021 soit 27% des accidents**. Les accidents impliquant un cyclomoteur ont fait **11 morts sur cette même période (5% des tués) et 34 usagers de motocyclettes ont perdu la vie (16% des décès)**. Cette catégorie représente donc en tout 21 % des décès sur les routes du Finistère sur cette période pour 45 tués. Ce pourcentage reste stable par rapport à la période 2012-2016 (46 morts, 22% des tués).

Le groupe de travail, piloté par la préfecture, a décidé avec l'ensemble des partenaires de prendre **21 nouvelles mesures pour enrayer ce phénomène** notamment :

- **Identifier les itinéraires accidentogènes** : améliorer la connaissance des facteurs de gravité des accidents (vitesse, alcool, stupéfiants, etc...)
- **Réaliser des actions de simulation d'accidents corporels à destination des motards** « protéger, alerter, secourir » (« qui fait quoi et comment lors d'un accident avec un motard ? »).
- **Réaliser des actions de sensibilisation à destination des motards** vis-a-vis des obstacles présents sur le réseau routier (« journée de sensibilisation aux obstacles de la voirie pour les 2RM »).

ZOOM SUR :

14 MAI 2022
RENDEZ-VOUS
8H30

**JOURNÉE
REPRISE
DU GUIDON**

Centre des permis de conduire
KERNÉVEL ROSPORDEN

**OUVERT A TOUS
ET TOUTES CYLINDRÉES**

Organisée par
**LA PRÉFECTURE
DU FINISTÈRE**

avec la participation de l'EDSR 29
et la CASIM 29

JOURNÉE REPRISE DU GUIDON

La préfecture du Finistère a organisé le samedi 14 mai 2022, à Rosporden, une **journée d'action de sécurité routière à destination des deux-roues motorisés** intitulée « Reprise du guidon ».

Cette initiative s'est faite avec le **partenariat de l'association CASIM29 et de l'escadron départemental de sécurité routière**.

David Foltz, ancien directeur de cabinet du préfet du Finistère, ainsi que de nombreux élus ont assisté à cet événement dont l'objectif était **d'apporter une formation théorique et pratique sur les deux-roues motorisés (2RM) à des motocyclistes** souhaitant approfondir leurs connaissances et partager leur expérience.

ENJEU LES SENIORS

- RÉPARTITIONS DES ACCIDENTS CORPORELS PAR CLASSES D'ÂGES :

65-74 ANS : 7%

75 ANS ET PLUS : 7%

- RÉPARTITION DES TUÉS PAR CLASSES D'ÂGES

65-74 ANS : 7%

75 ANS ET PLUS : 18%

Données 2017-2021

La préfecture a recensé **664 accidents avec un conducteur senior impliqué (personne âgé de plus de 65 ans) et 1045 accidents avec une victime senior, dont 53 tués**. Les seniors représentent donc **14% des blessés et 25% des tués** sur la période 2017-2021 dans le Finistère. C'est plutôt stable par rapport à la période 2012-2016 avec 24% des tués pour 49 victimes.

Face à cet enjeu, le groupe de travail dédié a **décidé 13 mesures à mettre en œuvre** dont :

- **Développer la connaissance de l'accidentalité liée aux déplacements des seniors** selon le mode de déplacement.
- **Améliorer la connaissance de l'accidentalité des seniors** (piétons et conducteurs) liée à une diminution des réflexes et de la mobilité grâce aux évaluations faites lors des journées de sensibilisation à la SR (Code de la route et audit de santé) de la Fondation Ildys- Dispositif Vas-y conduite.
- **Promouvoir, valoriser et multiplier les journées de sensibilisation à la sécurité routière** (par le biais de sensibilisation à l'actualisation du code de la route et des audits de santé) de la Fondation Ildys- Dispositif Vas-y conduite.



La Fondation Ildys a mis en place un dispositif « Vas-y conduite » à destination des personnes séniors à partir de 60 ans.

Ce programme sensibilise les seniors sur la conduite en proposant des **actions collectives de révisions de code de la route, d'audits de conduite (environ 200 à 300 par an) et d'autres actions personnalisés** pour favoriser la mobilité autonome des personnes âgées. **Ce dispositif est déployé sur 18 communes du département** annuellement (18 actions par an).

« Vas-y conduite » est notamment soutenu par le Conseil départemental et l'Agence régionale de santé (ARS), et est financé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Toutes leurs actions à destination du public sont gratuites.

Pour plus d'informations : <https://www.vas-y.bzh/conduite-mobilite>



Dossier à retrouver sur :
www.finistere.gouv.fr

Contact presse :

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 90 77 20 20 / 02 90 77 20 21

Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr

42, boulevard Duplex

29320 Quimper Cedex



Préfet du Finistère



@Préfet29



Préfecture du Finistère

